

Projet de parc agrivoltaïque du Sombeveau

Commune de Baume-les-Dames

Comité de projet

5 février 2025



Solène Servonnat
Cheffe de projets solaires

Pierre-Baptiste Baudu
Responsable régional solaire

Sommaire



1

Présentation de BayWa r.e.
France

2

Le comité de Projet dans le
cadre de la loi LAER

3

Le projet agrivoltaïque du
Sombeveau

4

Volet économique

5

Communication grand public
et actions locales

6

Questions/échanges



① Présentation de BayWa r.e. France



Issue de la coopérative agricole allemande BayWa, BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur majeur des énergies renouvelables

Chiffres clés BayWa r.e. France



10

agences et une dizaine de bases de maintenance



350

employés



500 MW

36 parcs

éoliens en exploitation



690 MWc

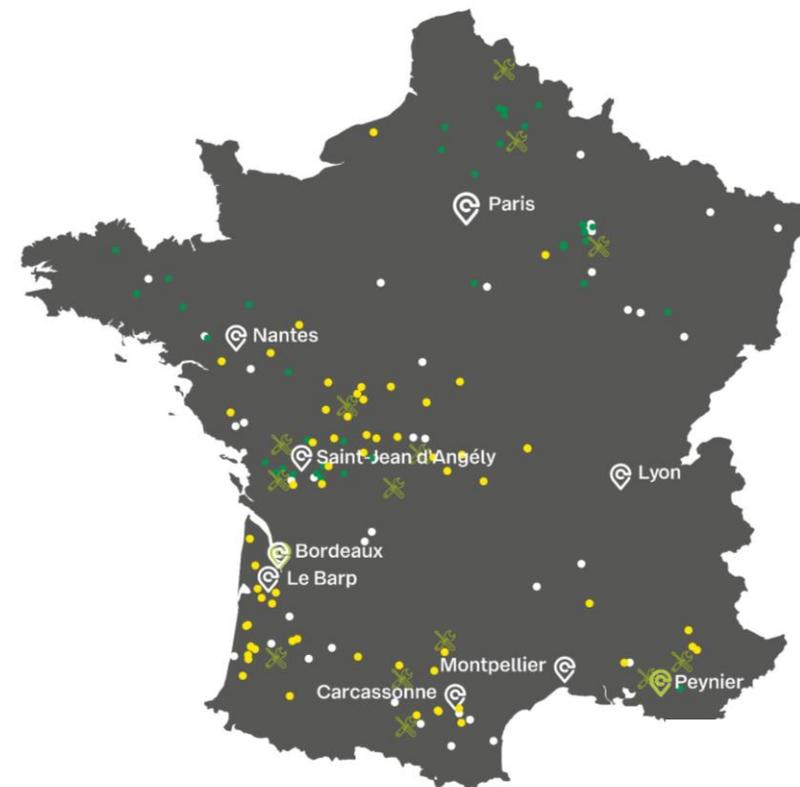
75 parcs

solaires ou ombrières en exploitation

BayWa r.e. maîtrise toutes les étapes d'un parc photovoltaïque



- Développement
- Construction
- Exploitation et maintenance
- Repowering
- Démantèlement



- Agences BayWa r.e.
- Bases de maintenance
- Parcs solaires construits et en exploitation
- Parcs éoliens construits et en exploitation
- Projets éoliens et solaires déposés / autorisés



Nos solutions énergétiques

Eolien terrestre



33 parcs éoliens (480 MW) en exploitation en France.
207 MW éoliens construits en France.

Eolien en mer flottant



1 GW en développement pour le projet éolien en mer de Buchan en Ecosse.
250 MW en développement pour le projet éolien en mer Sud Bretagne.

Parcs hybrides



Mutualisation du raccordement d'un parc éolien et d'un parc solaire à Berg-Espich en Allemagne (34 MW au total) et un projet en développement en France (La Haute-Voie).

Stockage par batteries



35 MW de projets de stockage par batteries installés et 3 GW dans le portefeuille de projets en développement dans le monde.

Solaire au sol



75 parcs solaires (690 MW) en exploitation en France.
205 MWc solaires construits en France.

Solaire flottant



19 parcs solaires flottants en Europe.
304 MWc en exploitation en Europe.

Agrivoltaïsme



2 parcs agrivoltaïques en inter-rang en Europe : **5.4 MWc** en exploitation.
15 parcs agrivoltaïques sous ombrières en Europe : **19 MWc** en exploitation.
35 parcs agrivoltaïques avec élevage ovin en Europe : **1.2 GWc** en exploitation.

En France, 12 parcs avec pâturage ovin



- **Cédric Pérez**, 400 brebis sur 70 ha sur la centrale solaire des Lacs Médocains (Hourtin, 33)



- **Judickaël Richard**, 200 brebis sur 23 ha sur la centrale solaire des Fontenet (17)



- **Jean Louis Blanc**, 80 brebis sur 14 ha sur la centrale solaire de Varenne (Varenes Sur Allier, 03)



② Le Comité de Projet dans le cadre de la loi LAER



La composition du comité de projet

<u>Eolien terrestre</u>	<u>Eolien offshore</u>	<u>Solaire</u>
Porteur du projet	Porteur du projet	Porteur du projet
Un représentant de chaque commune d'implantation du projet	Un représentant de chaque commune littorale qui sera susceptible de percevoir une partie de la taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures, la mer territoriale ou la zone économique exclusive mentionnée à l'article 1519B du code général des impôts.	Un représentant de chaque commune d'implantation du projet
Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre (Comcom ; communauté d'agglo, communauté urbaine, métropole) dont les communes d'implantation sont membres	Un représentant de chaque commune d'implantation des ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité	Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre (Comcom ; communauté d'agglo, communauté urbaine, métropole) dont les communes d'implantation sont membres
Un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage (6 km)	Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont ces communes (communes littorales susceptibles de percevoir la taxe susmentionnée et communes d'implantation des ouvrages de raccordement) sont membres	Un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet
	Un représentant de chaque comité mentionné à l'article L. 912-1 du code rural et de la pêche maritime susceptible de percevoir une partie du produit de la taxe susmentionnée	

A la demande d'un des membres du comité, peuvent être invitées à participer à la réunion du comité :

- le préfet ou son représentant ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné.

Le porteur du projet, les représentants des communes d'implantation du projet et les représentants des EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres, peuvent également inviter « toute autre partie intéressée ».



Les éléments présentés au cours de la réunion

- Le porteur du projet devra présenter au comité les éléments suivants (qui devront être accessibles au public par voie électronique) :
 - Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
 - Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - Les options de raccordement envisagées ;
 - Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L.181-28-2 Cenv (seulement pour les éoliennes terrestres).
- Par conséquent, même si la réunion se fait avant le dépôt de la première demande d'autorisation, le projet devra être suffisamment avancé pour pouvoir présenter ces éléments.
- La réunion du comité aboutira à minima à un compte-rendu des débats

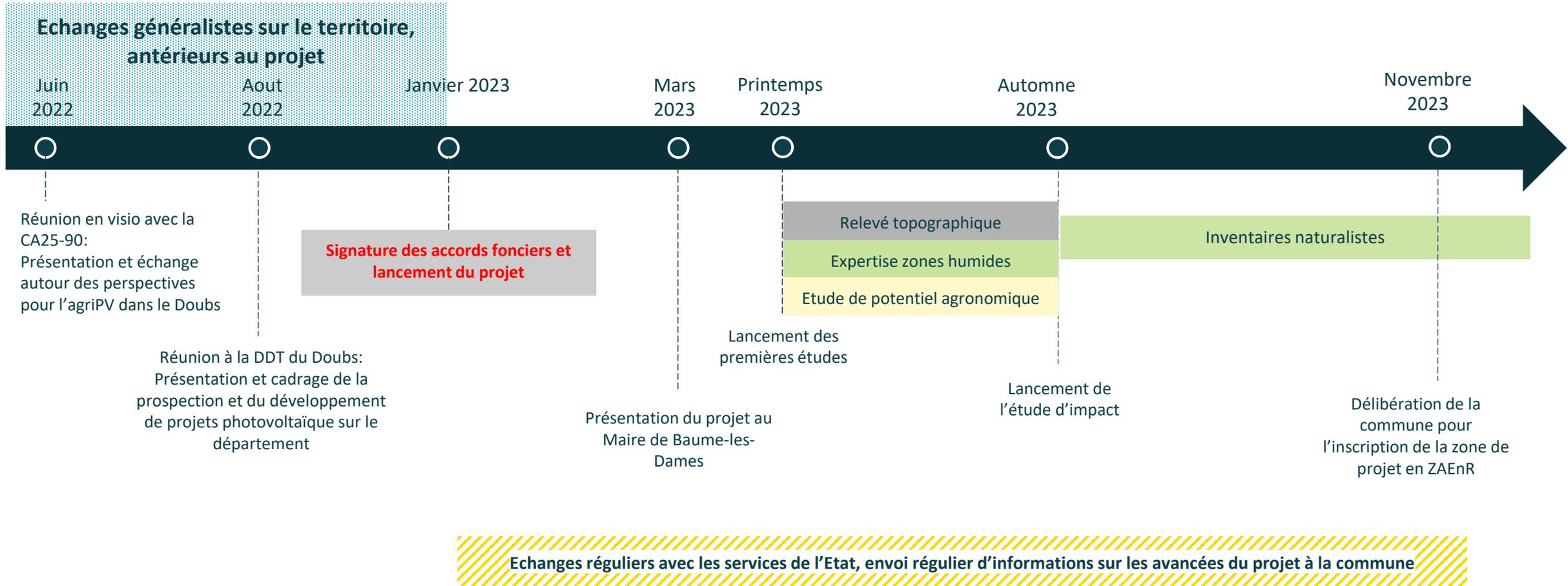


3 Le projet agrivoltaïque du Sombeveau



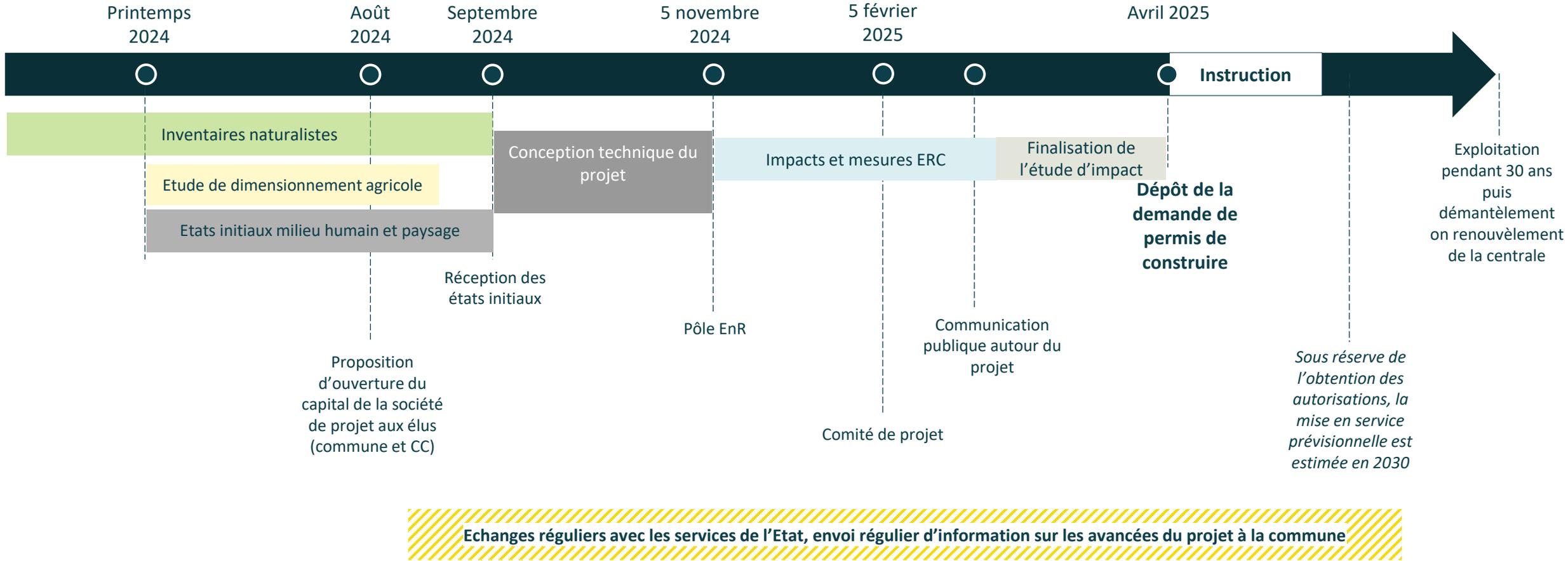


Historique des échanges avec les différentes parties prenantes et Calendrier du projet





Historique et Calendrier du projet





Présentation de la zone d'implantation



Localisation

Le projet solaire est situé au lieu-dit le Sombeveau, sur la commune de Baume-les-Dames (25110) appartenant à la communauté de commune du Doubs Baumois. Une parcelle de la ZIP est située sur la commune de Luxiol.

Les 23ha de prairies appartiennent à la SCI du Sombeveau, partenaire du projet.

Les prairies sont bordées de boisements et longées par l'autoroute A36, « la Comtoise » au Nord-Ouest.

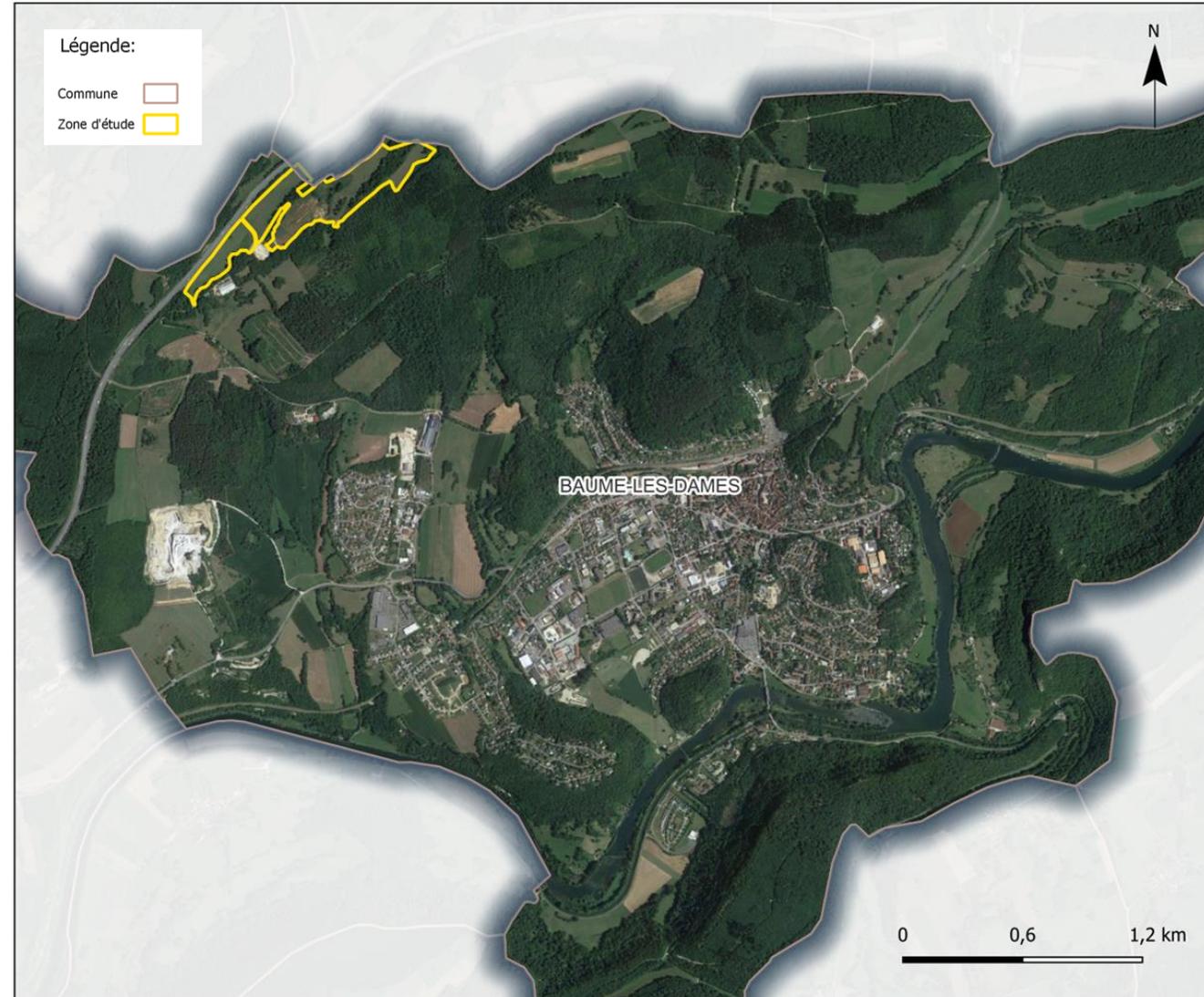


Usage

Les parcelles sont aujourd'hui utilisées par les propriétaires du site pour une activité de pâturage ovin et équin (sur la partie ouest).



Localisation de la zone d'étude
Commune de Baume-les-Dames (25)





Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives

Analyse des choix de sites alternatifs

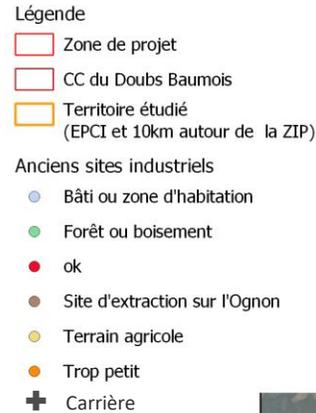
BayWa r.e. a mené une étude à l'échelle d'un territoire comprenant un rayon de 10km autour du site de projet ainsi que la communauté de communes du Doubs Baumois, afin d'identifier des solutions de report satisfaisante sur des terrains à moindre enjeu (terrains anthropisés, pollués, délaissés...) en capacité d'accueillir un parc photovoltaïque d'une envergure similaire au projet de Baume-les-Dames.

Cette étude s'est notamment appuyée sur la base de données BASIAS recensant les anciens sites industriels. 278 sites sont recensés sur le territoire d'étude:

- 117 concernent des éléments bâtis ou sont situés en zone d'habitation
- 116 sont situés en forêt ou dans des boisements
- 30 ont retrouvé un usage agricole
- 7 n'ont pas été remis en état mais sont d'une taille trop faible pour être considérée
- 1 site pourrait être une solution de report (voir prochaine slide)

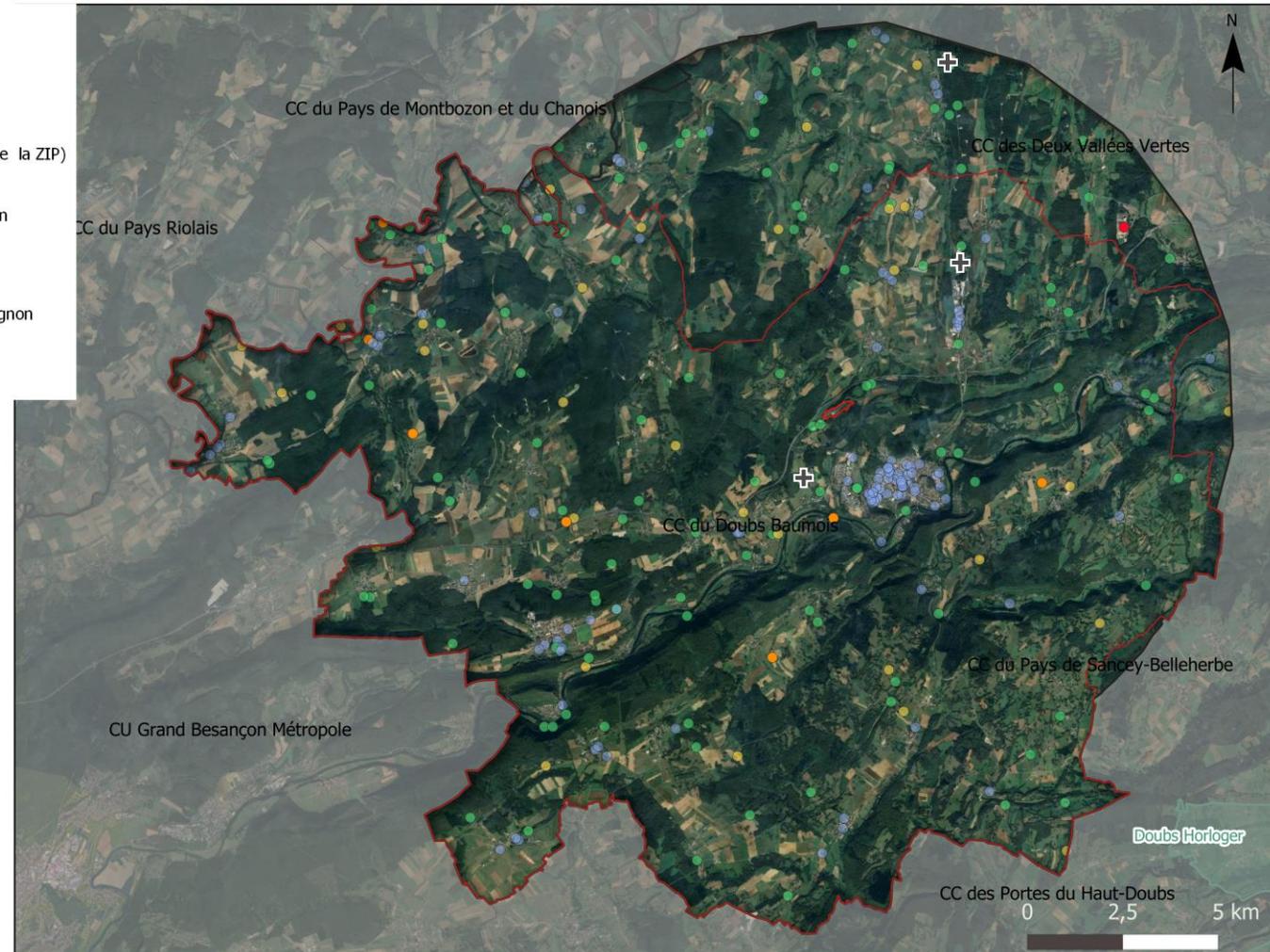
Outre cette base de données, aucune friche n'est identifiée sur le territoire dans la base de données de l'ADEME.

3 carrières sont en activité.



Date: 11/10/2024
Copyright: BayWa r.e.
BayWa r.e. France SAS
105 rue de la Fayette, 75010 Paris
Source : IGN, Géo Data Gouv

Projet de Parc Photovoltaïque
Baume-les-Dames





Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives



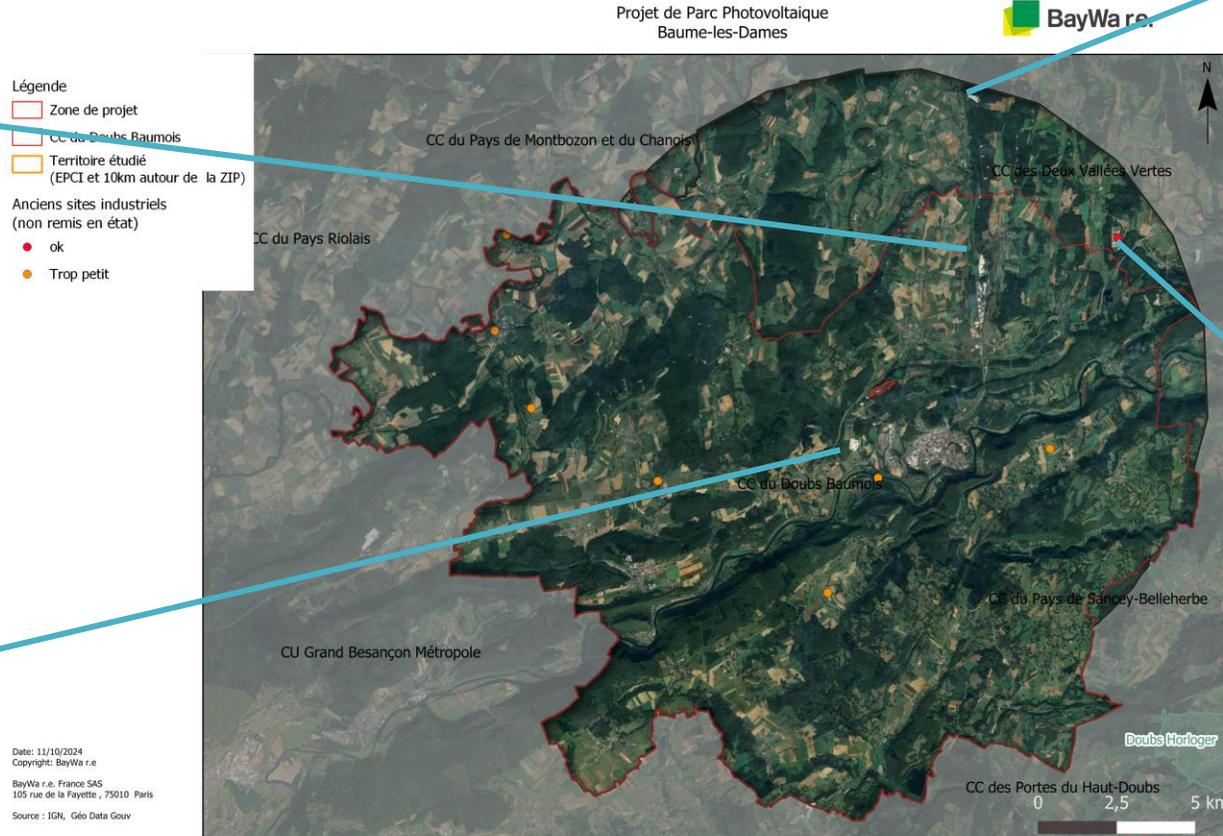
Vergranne

- Carrière
- Des échanges avec la commune en 2022 nous ont appris l'extension de la durée d'exploitation



Baume-les-Dames

- Carrière
- En exploitation jusqu'en 2048



Romain

- Carrière
- Site déjà concerné par un projet solaire



Fontaines les Clerval

- Seul site BASIAS présentant un potentiel de report
- Installation de stockage de déchets SUEZ Centre-Est (ex SITA)
- Classé ICPE
- En exploitation jusqu'en 2037

Conclusion: Aucune solution de report satisfaisante sur sites dégradés



Justification du choix du site et analyse des solutions alternatives

L'étude menée a conclu à l'**absence de site alternatif à moindre enjeu** disponible pouvant accueillir un projet solaire de plusieurs MWc.

Le site du projet de Baume-les-Dames s'avère être un **choix propice** :

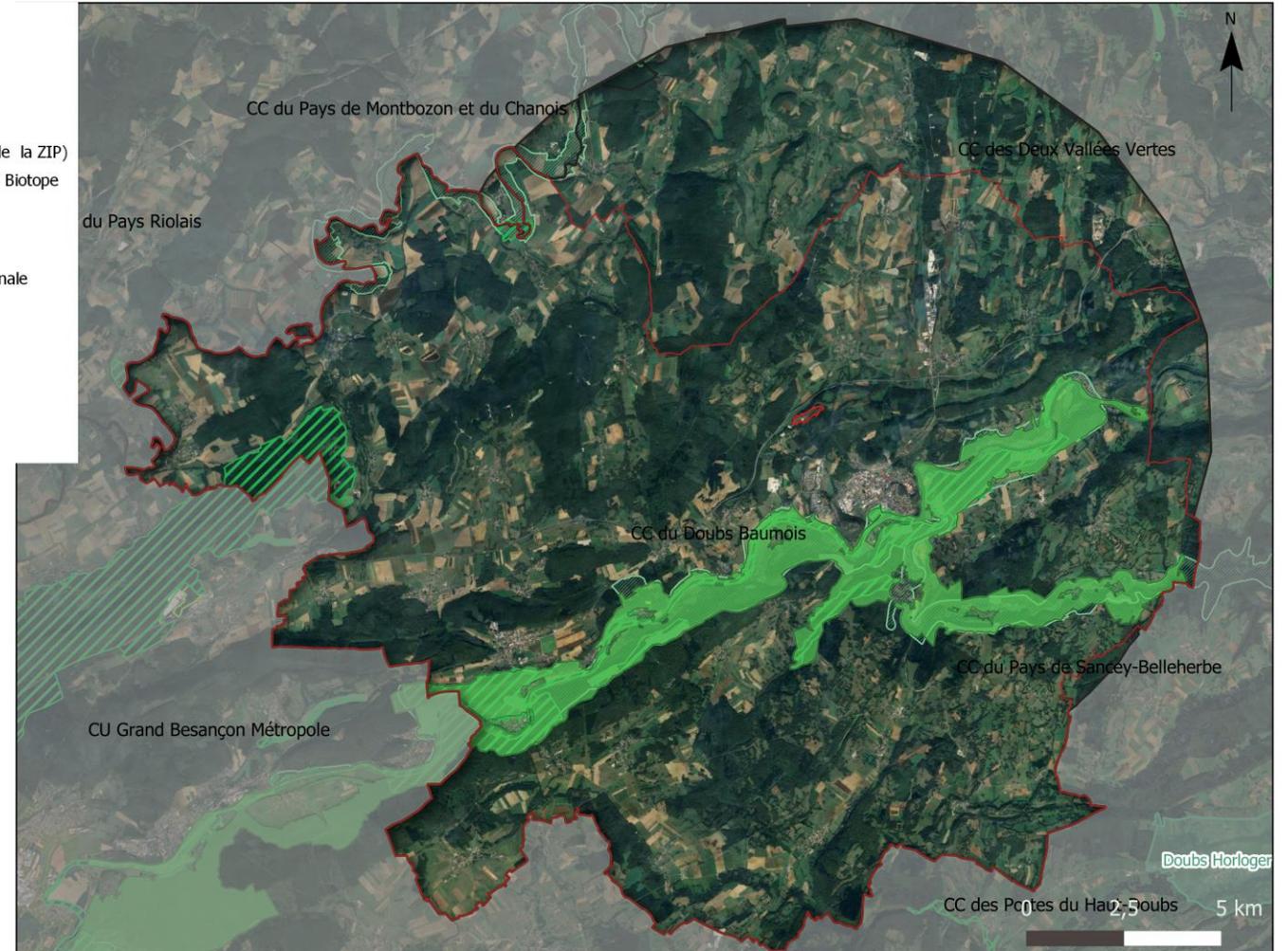
- Localisation en dehors des secteurs concernés par des zonages de protection environnementale
- Un site isolé des secteurs d'habitation permettant un impact paysager faible
- Soutien des propriétaires exploitants
- Maintien de l'activité agricole en place permettant de co-construire le projet agrivoltaïque autour de cette activité

Sur un territoire **avec des ambitions fortes en matière de production EnR**:

- La CCDB est un territoire à objectif **TEPOS**
- Avec un objectif de **152,3%*** de ses besoins en électricité couverts par les EnR en 2030

* Source : Synthèse_Doubs_Baumois-V2-1.pdf (doubsbaumois.org)
r.e.think energy

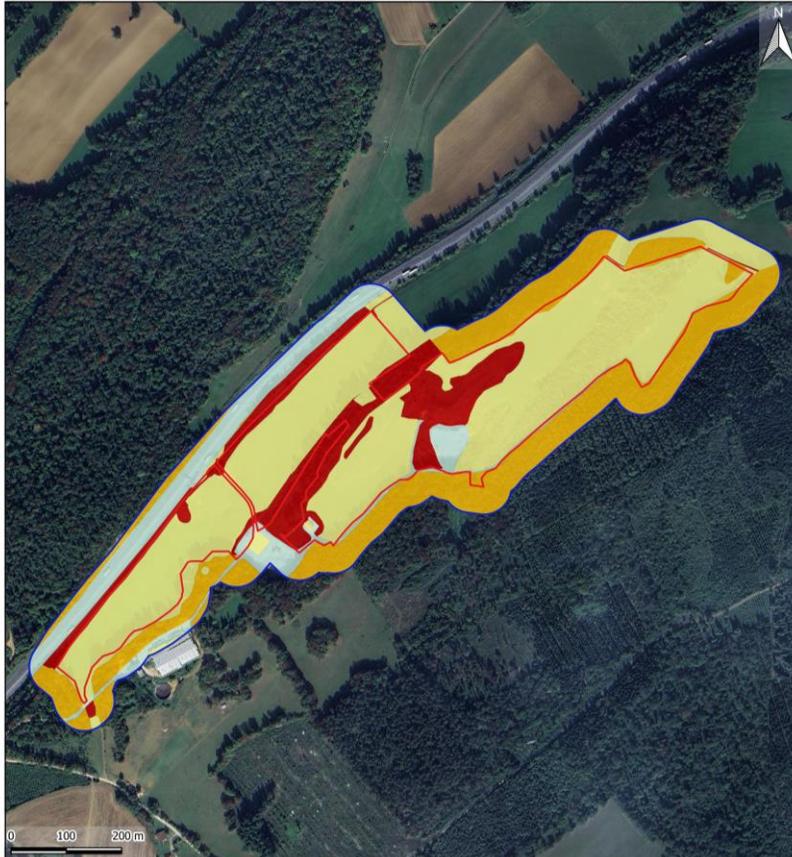
Projet de Parc Photovoltaïque
Baume-les-Dames



Date: 11/10/2024
Copyright: BayWa r.e.
BayWa r.e. France SAS
105 rue de la Fayette, 75010 Paris
Source : IGN, Géo Data Gouv

Etat initial : enjeux écologiques

Enjeux ornithologiques



LEGENDE

Zones d'étude	Niveaux d'enjeux
Zone d'implantation potentielle	Enjeu fort
Aire d'étude immédiate	Enjeu modéré
	Enjeu faible
	Enjeu très faible

Réalisation : Envol Environnement 2024 - Source : Google Satellite

ENVOL
ENVIRONNEMENT

Les enjeux principaux identifiés lors de l'état initial écologique concernent deux taxons :

○ L'avifaune:

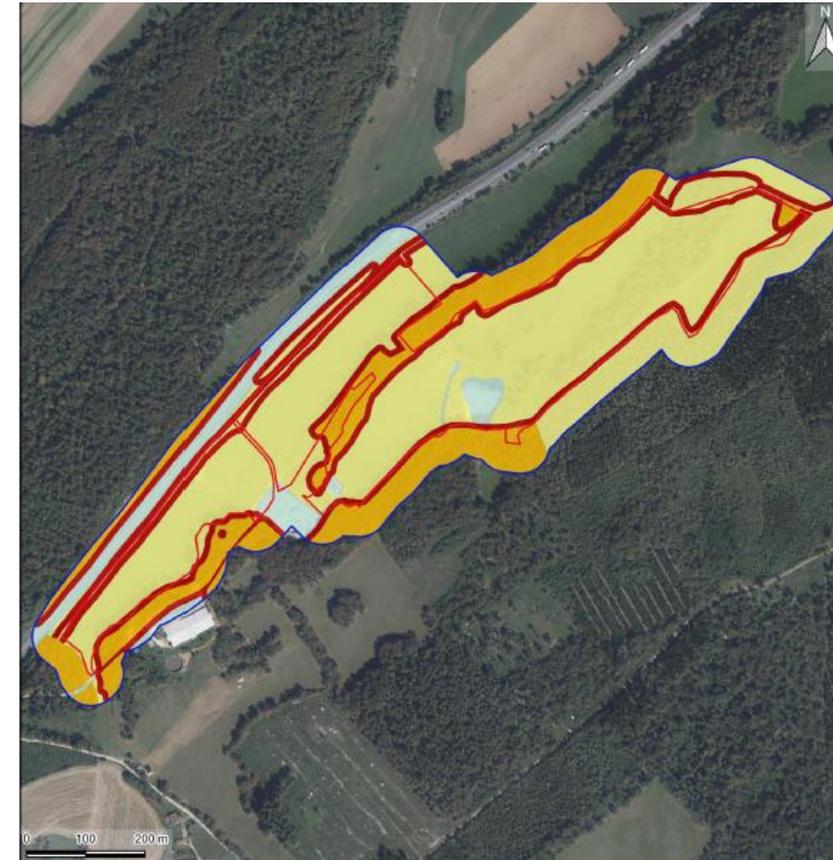
- Enjeux forts au niveau des bosquets (nidification probable de la Pie-grièche écorcheur) et des milieux semi-ouverts : Nidification probable de diverses espèces, zone refuge toute saison
- Enjeux modérés au niveau des boisements (hors ZIP)

○ Les chiroptères

- Enjeux forts au niveau des lisières (territoire de chasse et transit)
- Enjeux modérés au niveau des boisements de chênaies-charmais d'intérêt communautaires (gîtage, transit)

Aucuns enjeux particuliers identifiés sur les autres taxons (mammifères terrestres, entomofaune, reptiles, amphibiens)

Enjeux chiroptérologiques



Carte 32 - Synthèse des enjeux chiroptérologiques

LEGENDE

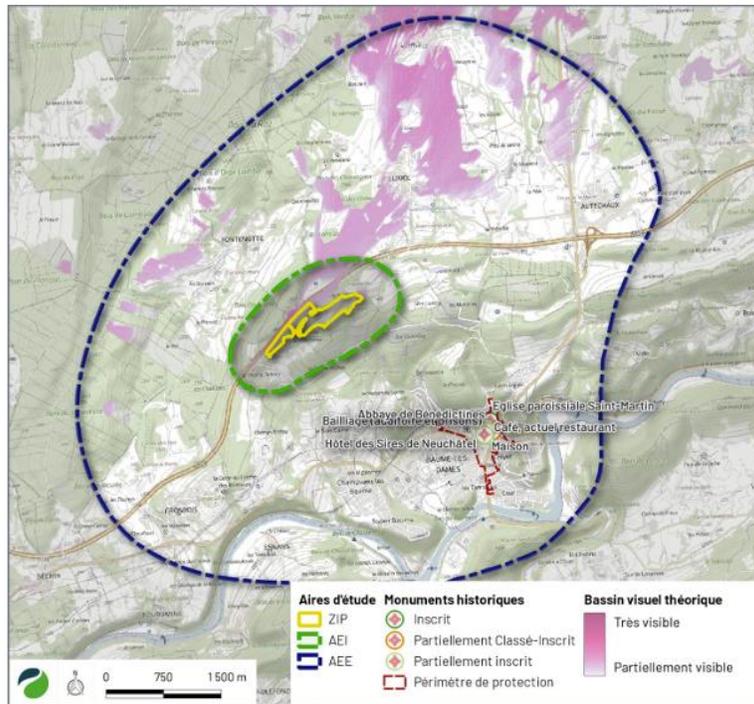
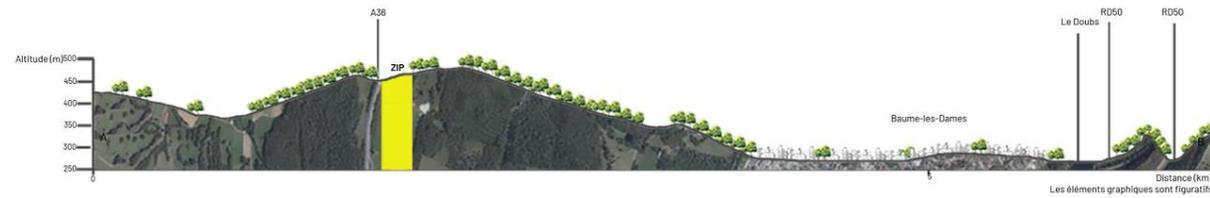
Zones d'étude	Niveaux d'enjeux
Zone d'implantation potentielle	Enjeu fort
Aire d'étude immédiate	Enjeu modéré
	Enjeu faible
	Enjeu très faible

Réalisation : Envol Environnement 2024 - Source : Photographies aériennes IGN

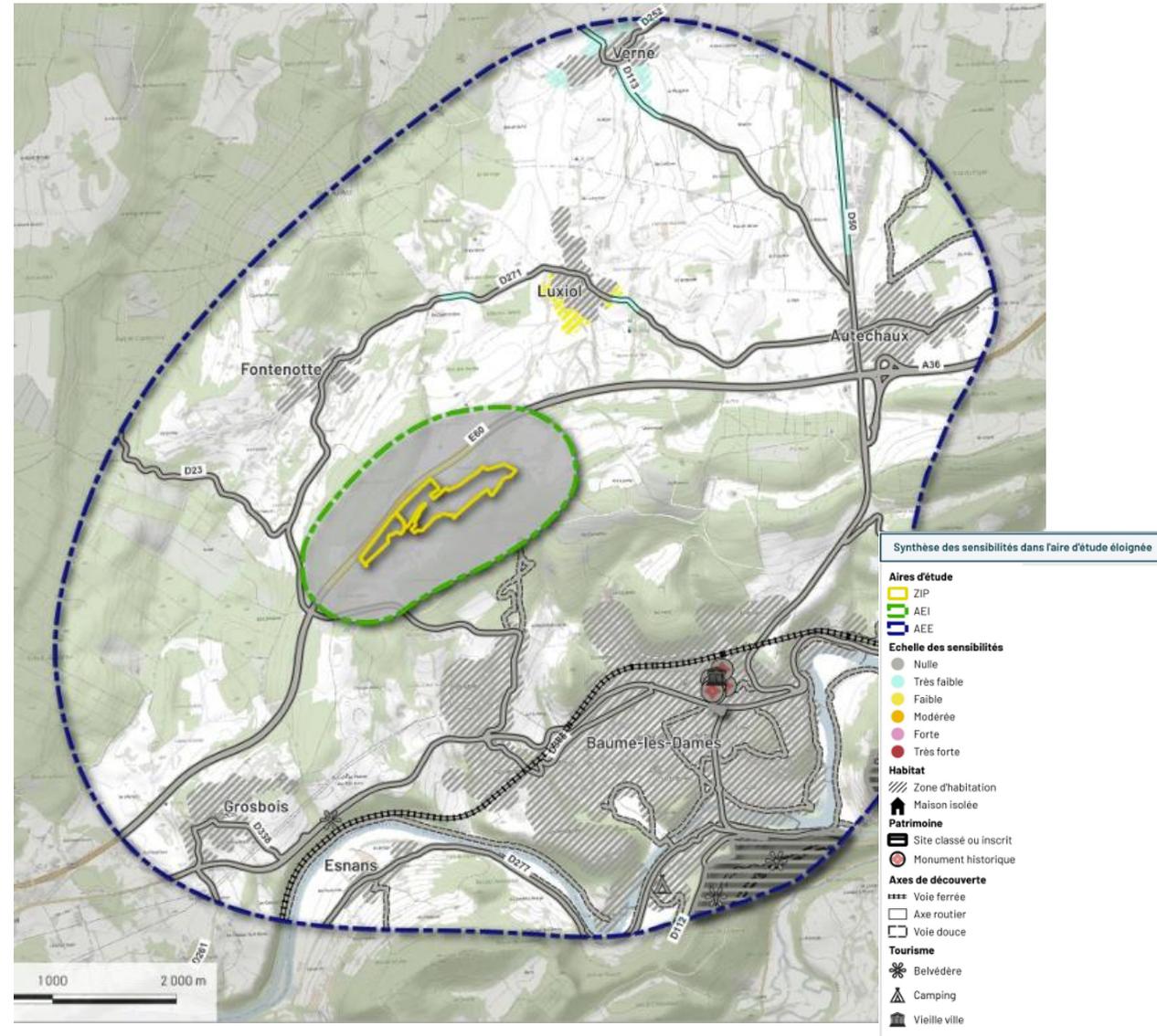
ENVOL
ENVIRONNEMENT

Etat initial : enjeux paysagers et patrimoniaux

Le site s'inscrit dans un contexte paysager vallonné, et fortement boisé. Les vues éloignées sur le projet se concentrent sur quelques secteurs ouverts de plaine au nord-est, aucune visibilité n'est attendue au sud en particulier depuis Baume-les-Dames, les MH et sites inscrits/classés.



L'analyse des enjeux patrimoniaux et paysagers aboutit à une **sensibilité globalement nulle et ponctuellement faible à très faible sur l'aire d'étude éloignée.**



■ Etat initial : enjeux paysagers et patrimoniaux

Vues depuis Luxiol

Luxiol est un petit village dont les franges ont des visibilitées théoriques sur la ZIP. Il s'agit de vues en contre-plongée, à des distances allant de 1,2 km à 2 km. Concernant la frange nord, seuls des bâtiments agricoles sont concernés.



Photo 14 : Panorama 09 : Vue depuis Luxiol © Ora environnement



Photo 15 : Panorama 10 : Vue depuis Luxiol © Ora environnement

La sensibilité de Luxiol est qualifiée de nulle pour le centre du village et sa frange nord.

La sensibilité de Luxiol est qualifiée de faible pour ses autres franges.

Etat initial : enjeux paysagers et patrimoniaux

Vues depuis Verne

Verne est un petit village situé à plus de 3 km de la ZIP. Ses franges sont en zone de visibilité théorique. Cependant, la végétation ponctuelle non prise en compte dans le calcul du bassin visuel masque les vues. Si des percées visuelles existent, il s'agit de vues éloignées, avec une ZIP ceinturée par des boisements.



Photo 16 : Panorama 12 : Vue depuis Verne © Ora environnement



Photo 17 : Panorama 13 : Vue depuis Verne © Ora environnement



Photo 18 : Panorama 14 : Vue depuis Verne © Ora environnement

La sensibilité de Verne est qualifiée de nulle pour le cœur du village.

La sensibilité de Verne est qualifiée de très faible pour ses franges.

Enjeux paysagers et patrimoniaux

En vue rapprochée, les principaux enjeux se concentrent sur le **tronçon de l'A36** qui longe le site, et offre ponctuellement des vues sur le site.



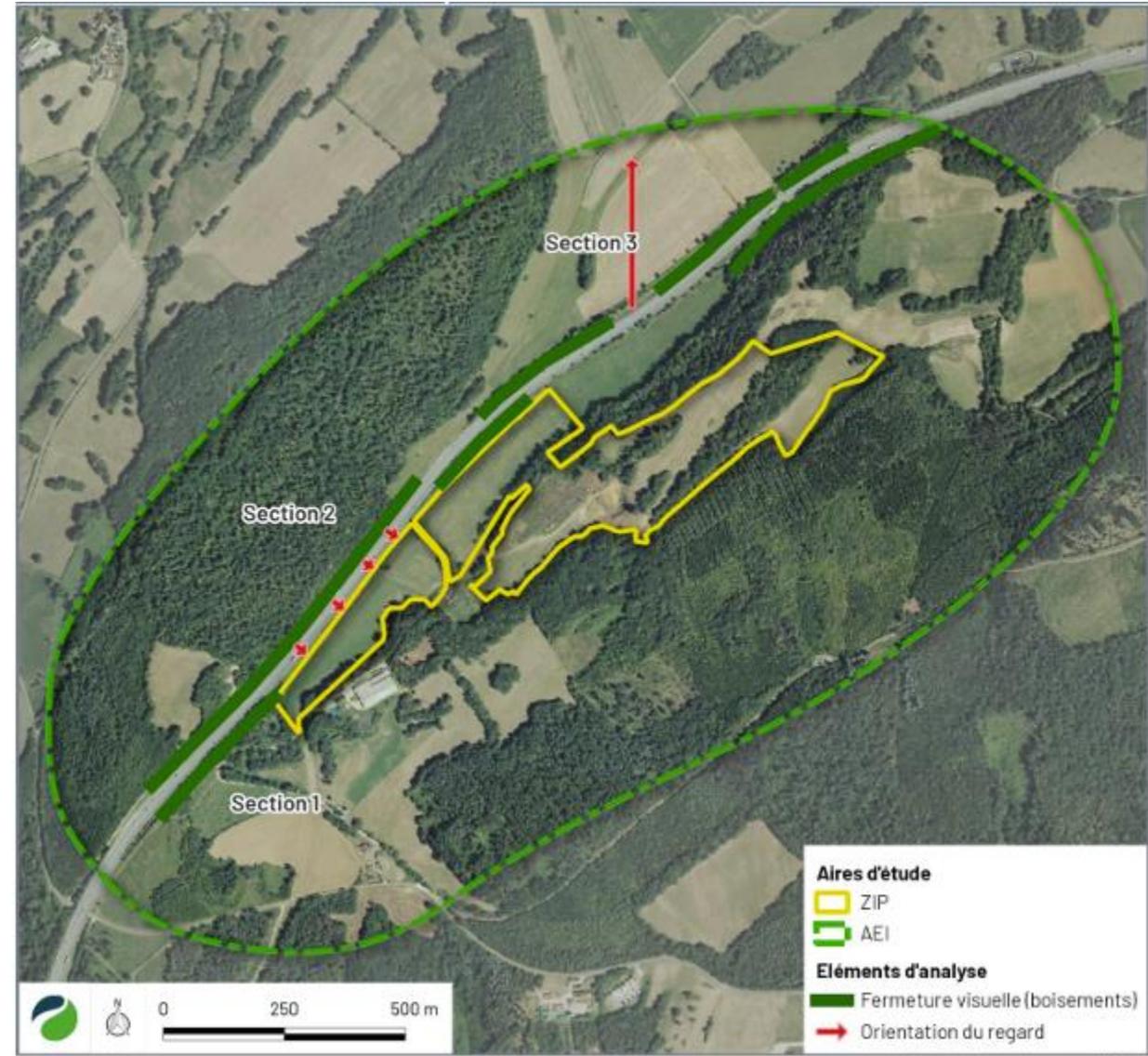
Photo 35 : La première section de l'autoroute A36 dans l'aire d'étude immédiate © Google Street View



Photo 36 : La deuxième section de l'autoroute A36 dans l'aire d'étude immédiate © Google Street View



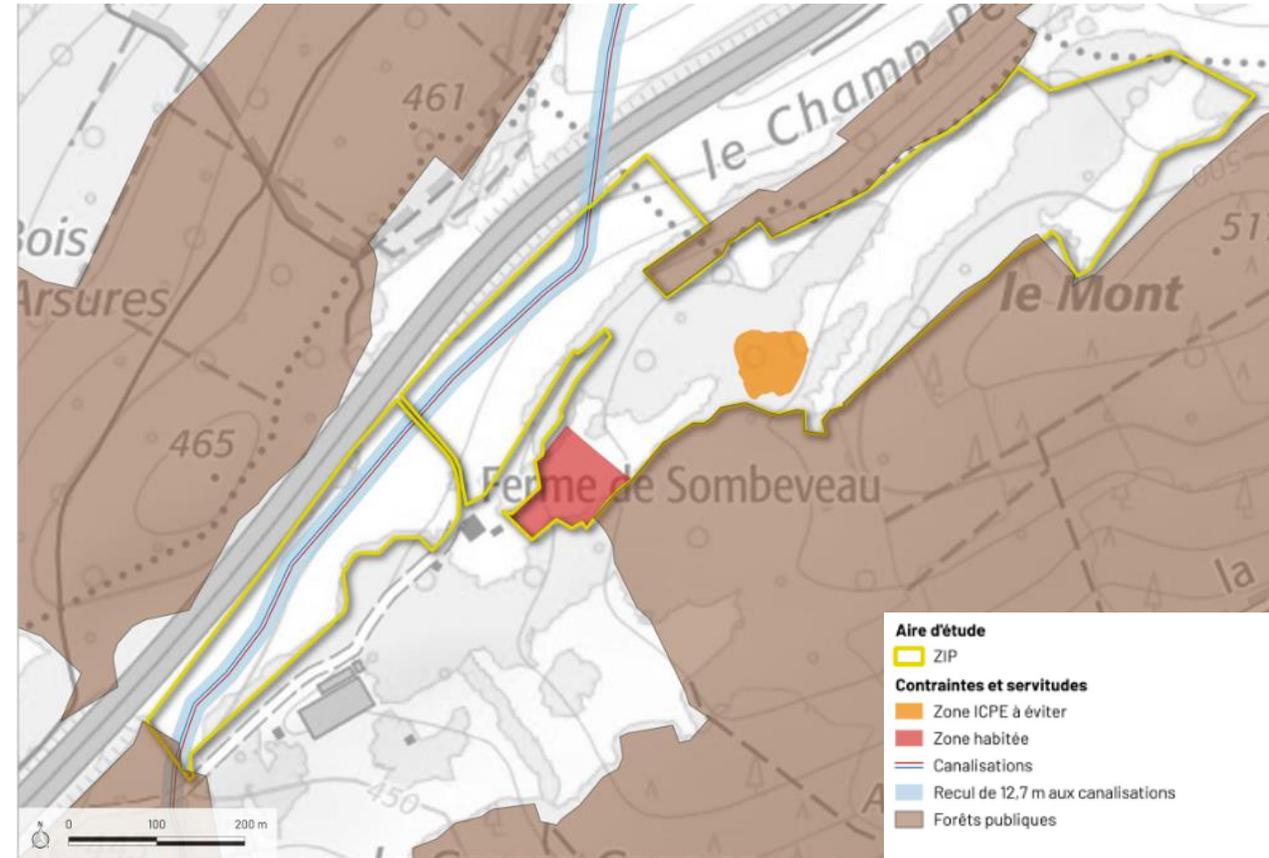
Photo 37 : La troisième section de l'autoroute A36 dans l'aire d'étude immédiate © Google Street View



Etat initial milieu humain

Les principaux enjeux identifiés sur le milieu humain concernent :

- La présence d'une **canalisation de gaz** au nord. Un recul de 12,7m est préconisé
- La présence d'une **zone habitée** au niveau de la ferme de Sombeveau
- La présence d'une **ICPE** au sein de la ZIP





Urbanisme

La commune de Baume-les-Dames dispose d'un PLU approuvé le 16/12/2003 (mis à jour le 08/07/2021). Le site s'inscrit en zone N et en zone A.

Extrait du règlement pour la zone A :

Article A1 - Occupations et occupations des sols interdites

Sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol non liées et non nécessaires :

- aux exploitations agricoles ou à leurs coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)
- aux équipements d'infrastructure.

D'après l'article L111-27 du Code de l'Urbanisme : « Sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, pour l'application des articles L. 111-4, L. 151-11 et L. 161-4 du présent code, les installations agrivoltaïques au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie. »

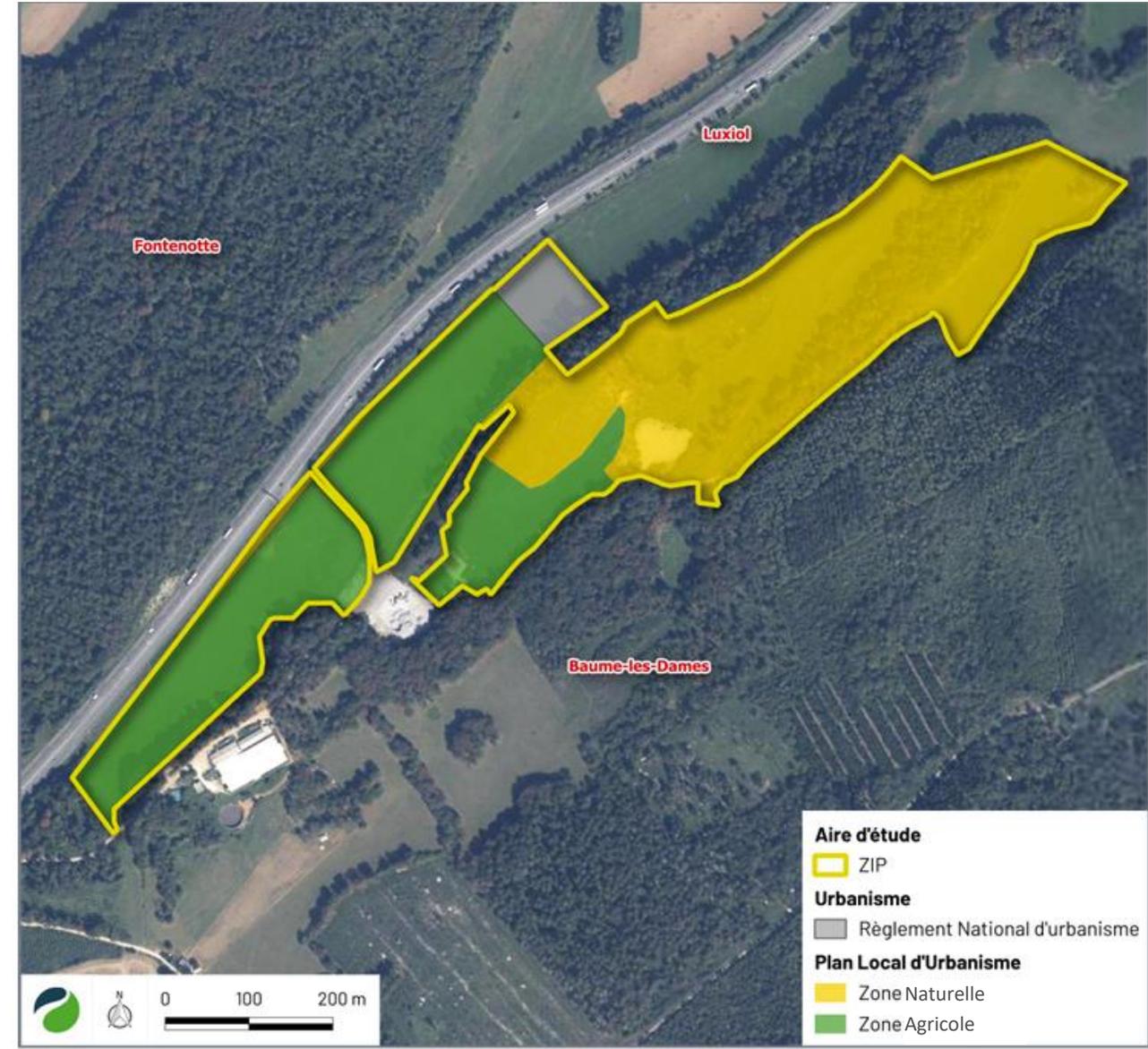
-> Le projet en tant que projet agrivoltaïque est donc bien compatible avec la zone A

Extrait du règlement pour la zone N :

3 – Les installations et équipements nécessaires au fonctionnement des services publics à condition qu'ils ne soient pas de nature à nuire à la protection de l'environnement.

Les installations photovoltaïques au sol sont reconnues comme équipement nécessaire au fonctionnement des services publics

-> Le projet est donc bien compatible avec la zone N





Etat initial : dimensionnement agricole

Présentation de l'exploitation du projet : EARL des Maissonnettes

Généralités :

- L'EARL des Maissonnettes est spécialisée dans l'élevage d'ovins allaitants ainsi que l'élevage équin.
- L'exploitation agricole est gérée par deux frères : Grégoire et Gaël Thouret.

Productions végétales :

- Uniquement des prairies naturelles présentes sur l'exploitation représentant une SAU de 57 ha.
- Ces prairies sont destinées aux ovins et équins.
- Les exploitants réalisent 2 coupes de foin par an sur 35 ha. Le foin produit est destiné en totalité à l'alimentation des animaux.

Productions animales :

- 2 activités d'élevage sont présentes sur l'exploitation : ovins allaitants et élevage de chevaux.
- Grâce au fourrage produit sur les 35 ha de prairies fauchées, l'exploitation agricole est aujourd'hui en autosuffisance fourragère..

Atelier ovin viande:

- Surface pâturable : 45 ha
- Race : Ile-de-France
- Conduite du troupeau : Les animaux sont en bâtiments tout l'hiver d'octobre à fin avril et sont dehors de fin avril à fin septembre.
- Période d'agnelage : Sur les mois de novembre et décembre (agneaux de pâques).
- Cheptel : 70 brebis-mères et 5 béliers de reproduction. 90 agneaux vendus en 2023. Les exploitants souhaitent augmenter leur cheptel à 300 brebis d'ici 2025-2026
- Vente : Les agneaux sont vendus via un marchand d'animaux (La Cobevim à Foulain (52800)). Le poids moyen de l'agneau est 20 kg avec un prix moyen de vente de 8,50 €/kg.

Atelier Elevage équin:

- Surface pâturable : 12 ha
- Race : Toutes races
- Conduite : pâturage l'été et bâtiment tout l'hiver.
- Cheptel : 15 chevaux
- Vente : Une partie de ces chevaux est destinée à la vente : 8 chevaux vendus sur 2023-2024. La vente est réalisée avec des entreprises privées. Le reste des chevaux est élevé et dressé par les exploitants en vue de participer à des compétitions d'attelage et de les revendre par la suite.

Légende:

- Commune 
- Zone d'étude 
- Siège d'exploitation 

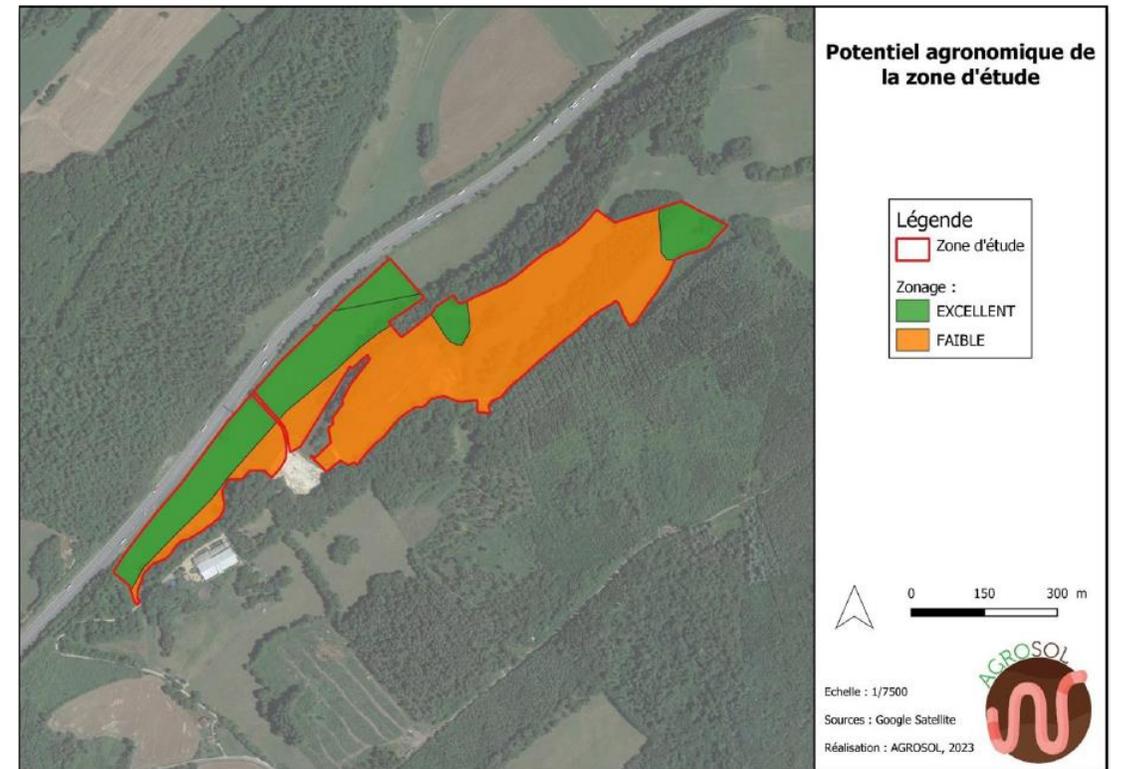
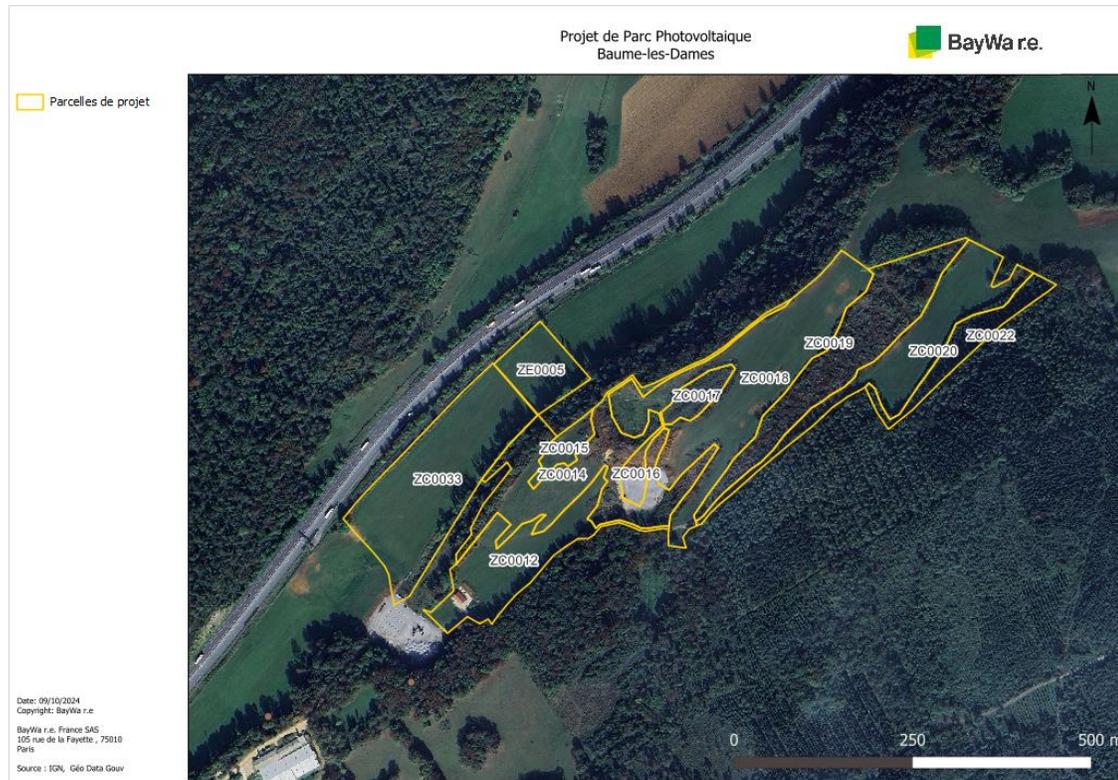


Etat initial : dimensionnement agricole

Présentation des parcelles du projet

Généralités :

- Le projet implique **8 parcelles agricoles** exploitées par l'EARL des Maisonnettes gérée par Grégoire et Gaël Thouret.
- Actuellement, les parcelles agricoles sont cultivées en prairie en rotation longue (6 ans ou plus).
- Aucune fauche de foin n'est réalisée sur ces parcelles
- **Dans le cadre du projet agrivoltaïque de Baume-les-Dames, les exploitants agricoles souhaitent continuer de faire pâturer leur troupeau d'ovins sur la surface clôturée.**
- Les parcelles du projet ont un potentiel agronomique moyen (sol léger) d'après les exploitants et sont composées principalement de cailloux. Selon l'étude pédologique : 65% de la zone d'emprise a un potentiel faible et 35% un potentiel excellent.



■ Projet retenu en considérant les conclusions de l'état initial

- Espacement de 12m aux lisières
- Evitement des bosquets et milieux semi-ouverts
- Evitement de l'emprise ICPE
- Eloignement vis à vis de la zone habitée
- Evitement du gazoduc/ proximité A36
- Inter-rang de 4,5m et minimum 7m en bout de rangées afin de permettre le passage du matériel utilisé par l'agriculteur
- Hauteur de 1,4m sous les panneaux



Chiffres clés du projet

Puissance installée	8,1MWc
Production annuelle	9 872MWh
Equivalence foyers	2200 foyers, chauffage inclus, soit la population de Baume-les-Dames
Equivalence CO₂ évitées	3500 tCO ₂
Surface cloturée	12 ha
Surface projetée	3,4 ha

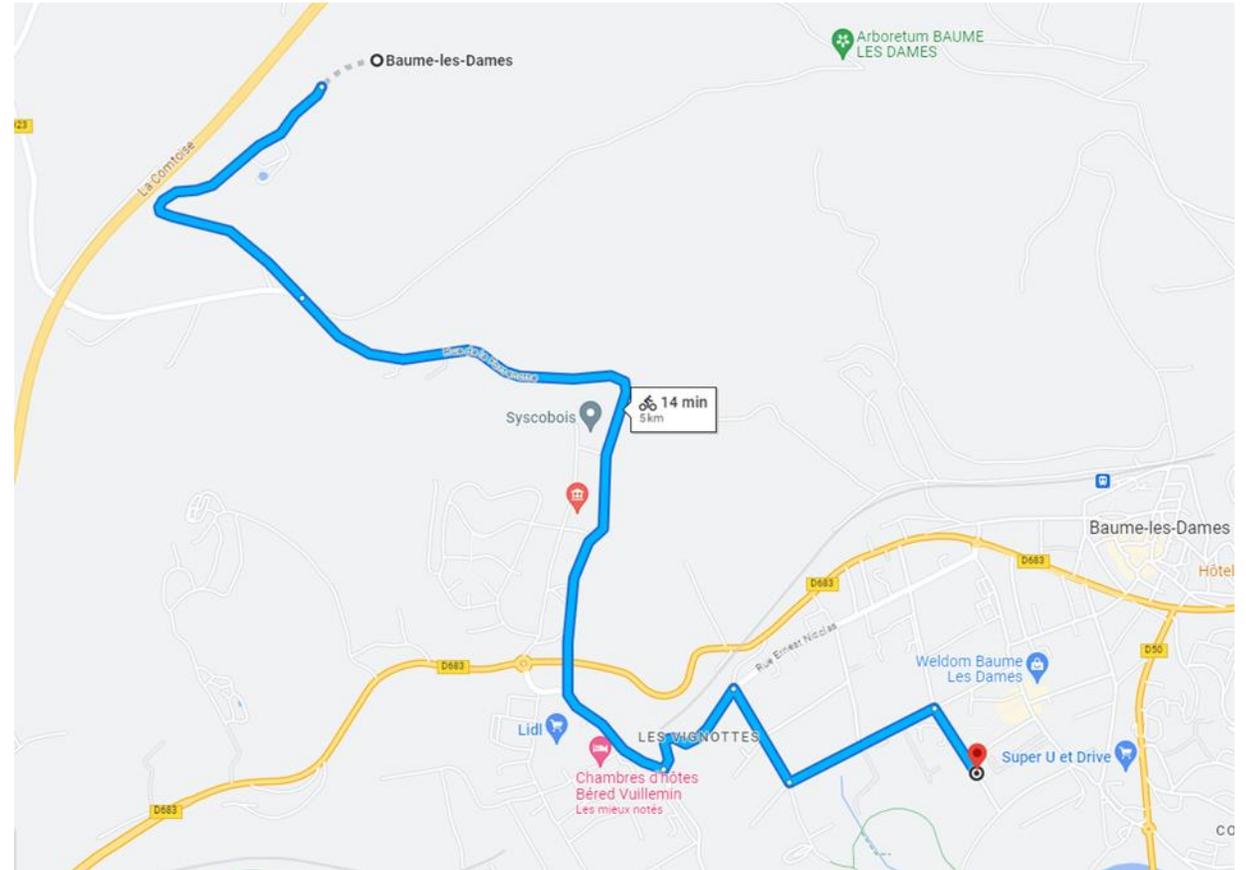


Raccordement

Le raccordement du projet est prévu à ce jour au poste-source de Baume-les-Dames, à 5km du site de projet.

A ce jour selon le site Caparésseau, il ne reste que 3MWc disponibles pour l'injection sur le réseau de distribution pour ce poste source.

Néanmoins une révision du S3REnR est engagée en 2025, laissant présager la publication d'un nouveau schéma d'ici 2027, et ainsi une mise à jour des possibilités de raccordement.



Tracé de raccordement envisagé



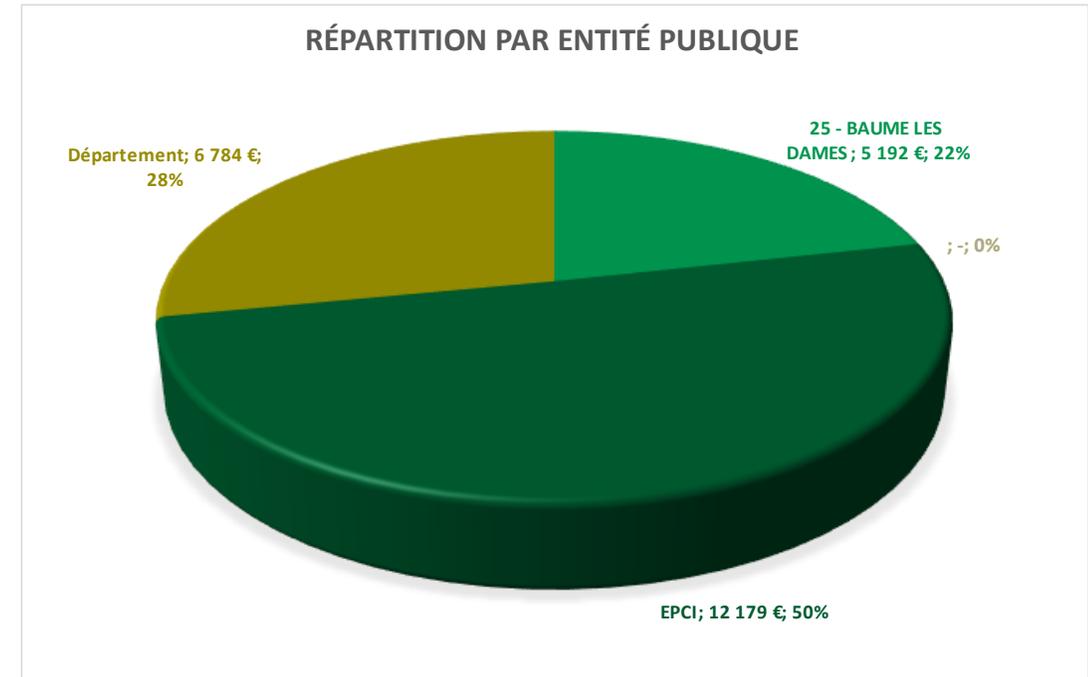
4 Volet économique



Retombées fiscales pour le territoire

	Baume-les-Dames	CC du Doubs Baumois	Département du Doubs	Total (€/an)
IFER (€)	4 523	11 307	6 784	22 614€/an
TFPB (€)	627	173	0	800 €/an
CFE (€)	42	699	0	741 €/an
Total (€/an)	5 192 €/an	12 179 €/an	6 784 €/an	24 155€/an

- › IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- › TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- › CFE : Cotisation foncière des entreprises
- › CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

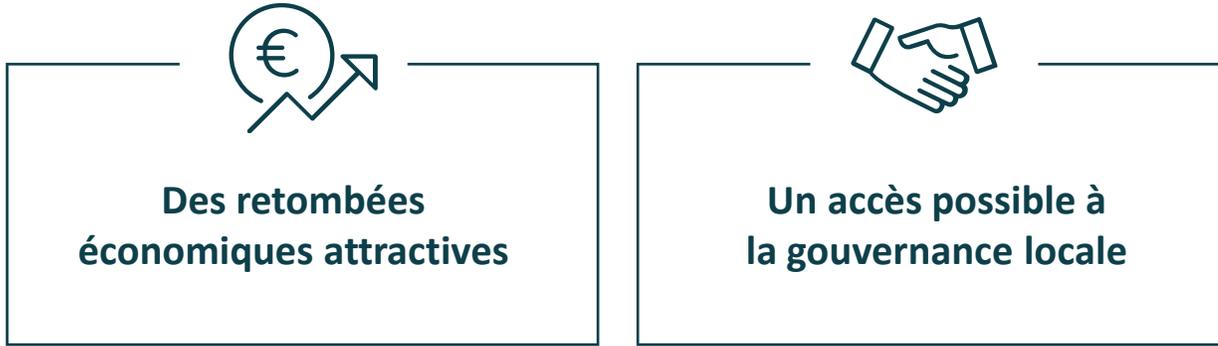


- Au total, **le territoire comprenant la commune, l'intercommunalité et le département percevra près de 24 000 € en année 1** au travers de la fiscalité liée au projet (sur la base d'une installation de 8,1 MWc)
- A noter que le montant de l'IFER change au cours de la vie de la centrale. Les 20 premières années, **3,479 € par kilowatt** de puissance électrique installée. Le montant est réhaussé à **8,36 € par kilowatt** la 21^e année
- Ainsi, en tenant compte de cette variation et en prenant en compte une hypothèse d'inflation, **les retombées s'élèveront en moyenne sur toute la durée d'exploitation à 68 000 €/an**
- Une **taxe d'aménagement d'environ 40 000 €** sera versée au moment de la construction, la redevance étant répartie équitablement entre la commune et le département
- **D'autres retombées sont possibles pour les collectivités** (financement ou co-investissement participatif, priorité aux entreprises et à la main d'œuvre locales pour les travaux, etc.)

Investissement participatif et accès à la gouvernance

Investir et prendre part à la vie d'un parc dès sa mise en service

Conformément aux exigences de la LAER, nous avons proposé à la commune de Baume-les-Dames et à la CCDB de prendre participation dans la société de projet lors de sa création. Cette possibilité reste ouverte dans les prochaines étapes du projet.



BayWa r.e. propose :

- Une **ouverture du capital** jusqu'à 100% aux acteurs du territoire
- Un investissement **avantageux, sécurisé et fiable**
- Un investissement **accessible dès 50 €**
- Une **expertise technique**

Investir dans un projet d'énergie renouvelable :



Information sur le projet



Placement de l'épargne sur la plateforme



Rémunération



Suivi du projet et accès à sa gouvernance locale



Financement participatif

Proposer aux citoyens de prendre part au financement du projet

Si un intérêt était perçu de la part des citoyens, nous pourrions lancer une campagne de financement participatif.



Épargner localement avec une visibilité sur ce qui est fait de son argent



Bénéficier de retombées économiques avantageuses



Participer à la transition énergétique de son territoire

34 campagnes de financement participatif déjà réalisées

2,8 millions d'euros collectés auprès de 2 725 citoyens

Prendre part à une campagne de financement participatif :



Information sur le projet et les modalités de la campagne de FIPA



Inscription sur la plateforme et placement de l'épargne



Remboursement avec intérêts du prêt



Suivi de la vie du projet



5 Communication grand public et actions locales



Communication et information du public

BayWa r.e.

Éolien **Solaire** Stockage Services Entreprise Contact

Projet de parc solaire de Baume-les-Dames

Un projet agrivoltaïque avec pâturage ovin

Le projet en bref

Initié en 2023 par BayWa r.e., entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables, le projet de parc solaire agrivoltaïque de Baume-les-Dames est à l'étude sur des terrains pâturés par des brebis au lieu-dit le Sombeveau, au nord-ouest de la commune.

D'une puissance estimative de 8MWc, il sera composé de panneaux solaires installés sur des structures adaptées au pâturage de brebis. Une fois mis en service, le parc agrivoltaïque produira l'équivalent de la

<https://www.baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-baume-les-dames#projet>

Prochaines étapes :

- Lettre d'information aux habitants et habitantes de la commune
- Permanence d'information
- Enquête publique
- Autre?





Actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables

Objectif : accompagner la transition énergétique localement

Pour qui ?

1

Sensibilisation auprès des jeunes publics

L'environnement
Les énergies renouvelables
Les métiers dans les ENR

2

Pédagogie auprès du grand public et des riverains

Le changement climatique
Les idées reçues à propos des énergies renouvelables

3

Formation / information à destination des élus

Les énergies renouvelables
La transition énergétique des territoires
Le développement d'un projet d'ENR



Pourquoi faire de la **pédagogie auprès de différents publics** ?

- Pour que l'urgence de la transition énergétique soit mieux comprise
- Pour lutter contre les idées reçues
- Pour rendre l'information scientifique accessible à tous
- Pour que chacun ait le même niveau d'information



Actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables

Intervention dans des écoles/collèges/lycées

- Actions de sensibilisation dans des classes
- Visites de nos parcs
- Sorties sensibilisation à l'environnement



Journées portes-ouvertes et visites de parcs

- En phase de construction
- Le jour de l'inauguration
- En exploitation



Ateliers de sensibilisation au changement climatique auprès des élus

- Animation d'un Climatelier et d'une fresque du climat



Aménagements de sentiers pédagogiques

- Panneaux sur site et randonnées guidées





⑥ Questions / échange

Contacts

Solène Servonnat

Cheffe de projets solaires

06 59 73 72 24

solene.servonnat@baywa-re.fr

Pierre-Baptiste Baudu

Responsable régional solaire

pierre-baptiste.baudu@baywa-re.fr

Merci

BayWa r.e. France

BayWa r.e. France SAS

105 Rue La Fayette, 75010 Paris

Email : info@baywa-re.fr

Téléphone : 01 55 31 49 80

www.baywa-re.fr



Copyright

© Copyright BayWa r.e. AG, 2025

The content of this presentation (including text, graphics, photos, tables, logos, etc.) and the presentation itself are protected by copyright.
They were created by BayWa r.e. AG independently.

Any dissemination of the presentation and/or content or parts thereof is only permitted with written permission by BayWa r.e. Without written permission of BayWa r.e., this document and/or parts of it must not be passed on, modified, published, translated or reproduced, either by photocopies, or by others – in particular by electronic procedures. This reservation also extends to inclusion in or evaluation by databases. Infringements will be prosecuted.